

Il a fait nommer les deux Pittigrew dans la police, moyennant \$200.00 chacun. Godbout a remis l'argent à Maillet, qui l'a remis à l'ex-échevin Robert.

Joseph E. Bouvier, notaire (Vol. 18, p. 1), est l'associé comme notaire, de l'échevin Proulx, président de la commission de police. Il a servi d'entremetteur pour faire nommer Geoffrion et Houle dans la police; Groleau servait d'intermédiaire. Il a reçu \$50.00 de Groleau pour Geoffrion, à qui Groleau en chargeait autant, et \$20.00 et un billet de \$30.00 de Houle. Il n'a pas réussi à les faire nommer et a été obligé de rembourser.

Madame Marie de Vergue, épouse séparée de corps d'Oscar Proulx (Vol. 14, p. 71), jure qu'Omer Fontaine, constable réinstallé, a payé deux fois \$10.00 à Oscar Proulx, à sa maison, en 1909 ou 1908, pour sa réinstallation. Xavier Lacroix, constable, lui a donné une enveloppe contenant de l'argent pour son mari, pour remettre à l'échevin Proulx. Éuchariste Roy, constable, a remis \$10.00 pour son mari, et lui a demandé de lui dire qu'il renouvellerait son billet.

Oscar Proulx nie sous serment d'avoir reçu ces sommes d'argent, et nie aussi les faits me racontés par sa femme. Mettant son serment dans la balance avec celui de sa femme, je ne suis pas prêt à mettre de côté le témoignage de sa femme.

Quant à ces faits, il n'y a que ces deux dépositions devant moi.

CAS DE JOSEPH MARTIN

D'après son dossier officiel au département de la police (Exhibit 349), Joseph Martin a subi son examen préliminaire, pour être nommé constable, le 19 avril 1906, et il a été refusé le 27, parce qu'il ne connaissait pas la ville et l'anglais.

Les entrées suivantes sont: "devra savoir l'anglais d'ici au mois de novembre" et ensuite le 10 mai 1896, "engagé par ordre du président".

Le président était alors l'échevin Proulx (Vol. 32, p. 77).

Voici maintenant comment Martin raconte son entrée dans la police. Il venait de St-Eloi. Il a été trouver Désautels, un entremetteur, dont il sera question dans le département du feu (Vol. 32, p. 41), et lui a payé \$250.00. Désautels lui a ensuite donné une lettre pour l'échevin Proulx. Il a été à son bureau, rue St-Jacques, et l'échevin Proulx l'a amené à l'Hôtel-de-Ville, au bureau du chef Campeau. Il a été nommé constable une quinzaine de jours après.

Désautels (Vol. 32, p. 113), admet avoir reçu les \$250.00, et jure qu'il les a remises au sous-chef Marin, de la brigade du feu, que celui-ci lui a donné la lettre, que Martin a ensuite portée à l'échevin Proulx. Marin nie tous les avances de Désautels. Le paiement de \$250.00 à Désautels est prouvé, et Martin a été nommé constable sur l'ordre du président, après avoir été refusé sur son examen. Désautels était un vulgaire entremetteur, un garçon de café. Comment pouvait-il obtenir pareil résultat à lui seul, si le témoignage de Martin est vrai? Je reviendrai sur ce point dans le département du feu.